

N° 20 . 13 décembre 2019

District Haute-Vienne**Siège social :**4 rue de La Rochefoucauld
87000 LIMOGESH**Accueil :****Secrétariat :**

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : district@foot87.fff.fr**Site internet :**<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>**Adresse postale :**BP 1036
87050 LIMOGES Cedex**Horaires d'ouverture des****Bureaux :**Du lundi au Vendredi :
8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00**Agenda****Vendredi 13 décembre 2019 à 18H30 :**

Amicale des Educateurs

Samedi 14 décembre 2019 à 8H30 :

Formation des Dirigeants

Lundi 16 décembre 2019 à 18H30 :

Comité de Direction

Mardi 17 décembre 2019 à 18H30 :

Section Départementale des Arbitres

Mardi 14 janvier 2020 à 18H30 :
Réunion des Clubs U19-U17-U15**Sommaire:****Procès-verbaux :** 0 0 p 2 à 31
Assemblée Générale Financière -
Seniors - Féminines - Jeunes .
Foot Animation**Partenaires :** 0 0 0 0 p 32**Rédactionnel :** 0 0 0 p 33 à 36
Le point sur le championnat .
Remise du label à Feytiat**REMISE DU CNDS AUX CLUBS**

Mardi 10 décembre, 50 clubs engagés en U7 et U9 étaient conviés au District pour recevoir une dotation.

Cette dotation contient 3 ballons, un sac à ballons, une trousse à pharmacie complète et un bon de formation de 25" .

Cette remise du CNDS s'est terminée un buffet pour l'ensemble des représentants des clubs.

ANNULATION DES RENCONTRES

En raison des conditions météorologiques défavorables (pluies persistantes passées et à venir) et des nombreux arrêtés municipaux, le District de Football de la Haute-Vienne décide d'annuler et de reporter à une date ultérieure **toutes les rencontres départementales** des championnats SENIORS . JEUNES à 11 . Coupe Féminines du Limousin à 11 . FEMININES A 8 . FOOT ANIMATION se jouant sur herbe comme sur synthétique et stabilisé prévues les : 14 et 15 DECEMBRE 2019.

Le challenge FUTSAL U11 est maintenu.



BUT ECLAIR CHALLENGE Bernard DEMARS :

MATCH N. 50382.1 NEXON (2) / LIMOGES ST LOUIS/VAL D3 POULE C DU 8/12/2019

Arbitre : M. SECK CHEIKHOU Oumar

But marqué après 1 minute et 25 secondes de jeu.

Buteur : M. PEDENON Quentin

Vainqueur : AS NEXON (2)

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU VENDREDI 08 NOVEMBRE

PRESENTS : M. LADRAT (Président)

MM. BARRAT - BREMONT . BRIDAY - CACOUT . ROUDIER . COUTY - DUPUY - FILLEUL - GIRAUD - Mme MAGUER - Mme MUHLEBACH - MISTOIHI . PEYMIAT - PRINSAUD . QUESSON - ROUGIER - VERGONZANNE

ASSISTENT : M. DOUCET Daniel (CDA) - Mme PALAND (Secrétaire Administrative) - MM. LAFORET (administratif) - ROCHETEAU (comptabilité)

Commission de surveillance des opérations électorales : MM. THOMAS JC - RUCHAUD - RAMEAUX

EXCUSES :

Mme SAZERAT - MM. BONNAUD - PLEINEVERT - Mmes DUMET . MANUS (commission de surveillance des opérations électorales) - DESPLAT (CDFA)

PERSONNALITES PRESENTES :

- M. Philippe BARRY, Conseiller départemental du canton de SEREILHAC
- M. Philippe BRIAT, Maire de SEREILHAC
- M. Yves CROGUENNEC, commissaire aux comptes
- M. Said ENNJIMI, Président Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine
- M. Timothée JOHNSON . Président de la Commission d'Appel de la LFNA.
- M. François MARCELAUD . Président CDOS

EXCUSES :

- M. Jean-Claude LEBLOIS, Président Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- M. Jean-Paul DURET, Président Communauté Urbaine LIMOGES METROPOLE
- M. Pierre VENTEAU, Député de la Haute-Vienne
- Mme Sylvie ACHARD, Conseillère départementale d'AXIS SUR VIENNE.
- Madame Marie Pierre MULLER, directrice DDCSPP



I- VERIFICATION DES POUVOIRS

CLUBS ABSENTS :

- DIABLES BLEUS DE BERSAC : 96 "
- AC TURQUE LIMOGES : 86 "
- PEYRAT DE BELLAC : 96 "
- LA PORCHERIE : 86 "
- ST BONNET DE BELLAC : 96 "
- SUSSAC : 96 "

Le quorum étant atteint l'assemblée générale peut commencer.

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

M. Bernard LADRAT, Président du district de football de la Haute-Vienne, avant de prononcer son élocution, fournit des explications aux clubs sur le choix de la date de l'assemblée générale financière.

« Mesdames, Messieurs, Chers amis.

Avant de prendre la parole, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence pour les personnes disparues depuis notre dernière Assemblée générale.

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à notre Assemblée Générale Financière annuelle dont vous connaissez tous le caractère obligatoire de son organisation depuis 2010 et je vous remercie de votre présence nombreuse qui prouve l'intérêt que vous portez au fonctionnement et à la vie de votre District.

Permettez-moi de remercier M le maire de SEREILHAC, M Philippe BRIAT et son Conseil Municipal, qui met gracieusement cette belle salle à notre disposition.

Je ai également le plaisir de accueillir plusieurs personnalités que je remercie de leur présence :

- Monsieur BARRY Philippe conseiller départemental du canton de SEREILHAC représentant Jean Claude LEBLOIS son président.
- Monsieur MARCELAUD François président du CDOS Haute-Vienne.
- Notre commissaire aux comptes, M. Yves CROGUENNEC.

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à notre président de ligue Saïd ENNJIMI qui malgré un emploi du temps chargé nous fait l'honneur de sa présence ce soir à l'occasion de l'assemblée générale de notre district avec le Président de la Commission d'Appel de la Ligue Timothée JONHSON.

Je voudrais excuser Monsieur LEBLOIS Jean-Claude, Président du Conseil Départemental, le Président de Limoges Métropole, DURET Jean Paul et Monsieur VENTEAU Pierre député de la Haute- Vienne (2^{ème} circonscription) qui ne peuvent se joindre à nous, pris par d'autres obligations.

L'évènement majeur de l'intersaison c'est bien sûr la Coupe du monde féminine de football, qui s'est déroulée en France du 7 juin au 7 juillet, qui a été une très grande réussite et qui a connu un très fort engouement populaire. Cette réussite, va favoriser le développement de la pratique féminine et se traduit d'ores et déjà par un afflux de jeunes filles dans nos clubs. Le football féminin présente le plus grand potentiel de croissance de notre sport, Il est de notre devoir de favoriser cet axe de développement de notre discipline.



Les clubs sont pourtant des acteurs de terrain indispensables pour mener à bien la féminisation du football. C'est bien par la prise de conscience de l'importance de faire évoluer des femmes au sein des équipes mais aussi des structures (clubs et instances) que l'évolution pourra s'opérer.

Je souhaite vous apporter quelques informations sur l'activité du district depuis l'assemblée générale de juin dernier au cours de laquelle nous avons longuement abordé les thèmes de la pratique du football à huit en seniors et en U15. Nous nous étions engagés à créer une nouvelle formule qui corresponde à vos demandes exprimées à l'occasion des réunions décentralisées, le dispositif est prêt et même si celui-ci n'a pas encore connu le résultat attendu il est désormais à la disposition des clubs.

Nous avons également travaillé sur le thème de l'arbitrage et en particulier sur l'évolution souhaitée par les clubs du statut des arbitres auxiliaires. Nous avons rencontré quelques difficultés liées au nouveau protocole médical qui a modifié les habitudes et ainsi retardé la délivrance des licences arbitres.

Avant de passer la parole à notre trésorier, Gérard DUPUY, je me dois de vous apporter quelques explications relatives au bilan comptable qui va vous être présenté.

Comme vous le savez, Jean Louis PAULINE a fait valoir ses droits à la retraite. Les répercussions financières liées à son départ avaient été en grande partie anticipées et avaient fait l'objet d'une provision spécifique. En revanche, les circonstances nous ont conduits à procéder à la rupture conventionnelle d'un contrat concernant un autre collaborateur du district. Cette décision a fait l'objet d'une large concertation et d'une analyse complète sur ces incidences à court et à moyen terme. Si les conséquences financières sont importantes sur le résultat 2018 / 2019 qui va vous être présenté, en revanche les effets produits sur l'allègement de la masse salariale et donc sur l'abaissement des charges de fonctionnement imputées aux prochains budgets seront très largement favorables.

Pour faire suite au départ de Dragan Cvetkovic qui avait succédé à Jean-Louis PAULINE, la LFNA a recruté Thierry ALEXER et Christophe LASSUDRIE que vous connaissez tous et qui seront mis à disposition du district pour mener les actions techniques départementales. L'un et l'autre présenteront leurs missions au cours de cette assemblée.

Nous sommes en train de lancer une action de sensibilisation en direction des parents sur leur comportement autour des mains courantes quand ils accompagnent leurs enfants sur les stades. Nous avons sollicité la ville de LIMOGES, Limoges Métropole, le Conseil départemental et l'ensemble des communautés de communes pour les inviter à être partenaires de cette opération.

Je souhaite adresser mes remerciements à vous, les clubs, car nous savons tous qu'il n'est pas facile d'être bénévoles aujourd'hui.

Un grand merci également aux instances : Mairies, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population, Conseil Départemental, Conseil Régional et au Comité Départemental Olympique et Sportif, avec lesquels nous travaillons au quotidien.

Je rappelle une nouvelle fois, si besoin était, que le District avec ses membres des Commissions Elus ou Cooptés, son personnel administratif, ses techniciens, ses Arbitres et tous mes collègues du Comité de Direction sont à votre disposition et à votre écoute pour vous accompagner, pour vous aider à jouer pleinement votre rôle sportif, social, éducatif et citoyen dans vos clubs au service de l'intérêt général et de notre football qui soit pratiqué en ville, dans vos clubs de quartier, dans les plus petites communes du département ou bien encore au plus haut niveau régional. Nous regrettons vivement de ne plus avoir à ce jour de club représentant le niveau national dans notre département et espérons que la situation de notre club phare s'améliore rapidement et durablement.



Comme vous le savez, la prochaine Assemblée de notre association sera électorale et constituera l'occasion de renouveler vos représentants au sein de notre institution pour quatre ans. J'appelle de mes vœux que chacun d'entre vous prenne bien conscience que aussi passionnante soit elle, la mission qui sera confiée à la prochaine équipe dirigeante, nécessite effectivement beaucoup d'enthousiasme et d'énergie, je sais que vous n'en manquez pas, mais elle exige également à la fois une bonne dose de lucidité, de courage, de disponibilité, et une bonne mesure de rigueur et d'expérience.

Je vous confirme que je ne briguerai pas le renouvellement de mon mandat.

Voilà les principaux thèmes que je souhaitais aborder avec vous ce soir. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne saison sportive qui corresponde à vos attentes dans un esprit de respect, de loyauté et de tolérance sur et au bord des terrains.

Je vous remercie. »

ADOPTION PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2019 (HEBDO N. 6 DU 6 SEPTEMBRE 2019) :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ à main levée.

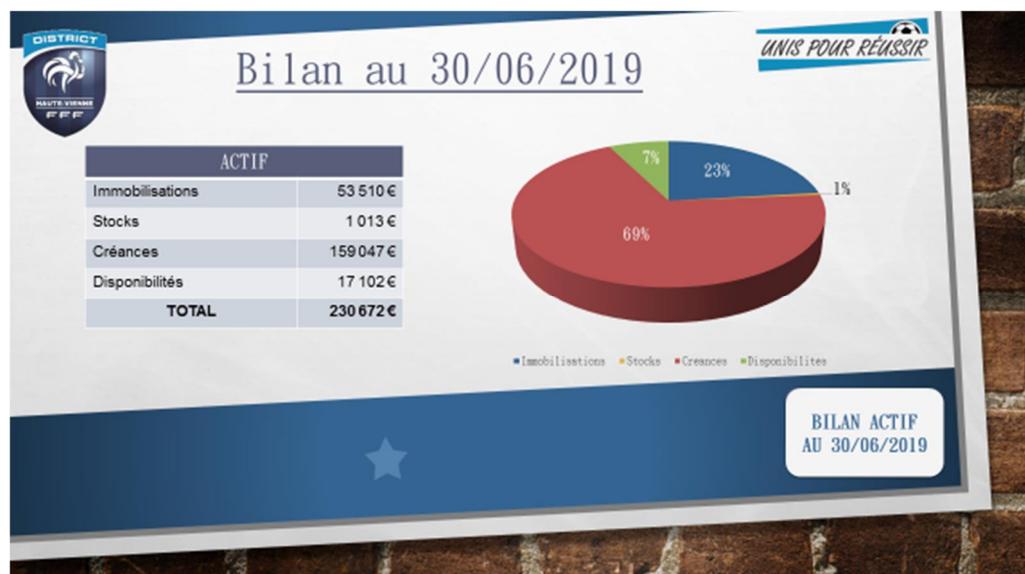
COMPTE RENDU FINANCIER EXERCICE 2018/2019 :

M. Gérard DUPUY É Trésorier du District

« Mesdames, Messieurs,

Je vais vous présenter les comptes financiers de notre district de football, comptes arrêtés au 30/06/2019 (bilan du 01/07/2018 au 30/06/2019), par le salarié, Guillaume ROCHETEAU et moi-même, et contrôlés par le commissaire aux comptes de notre association qui vous présentera son rapport après-moi.

Je vous présente les comptes. »





« Je vous rappelle que notre district a été créé en 1957, l'actif correspond aux biens acquis par le District depuis sa création.

Il est composé de 4 masses :

Les immobilisations.

Les stocks.

Les créances.

Les disponibilités.

Les immobilisations :

53 510 €

Valeur Brute :	641 750 "
Amortissements :	- 588 240 "
Valeur nette :	53 510 "

Le montant de la dotation aux amortissements pour cet exercice se relève à 19 465 "

Les stocks :

013 €

1

Il s'agit des tablettes qui ont été acquises dans le cadre de la feuille de match informatisée.

Les créances :

159 047 €

Dû par les clubs au 30/06/2018 :	21 506 "
Produits à recevoir :	132 421 "
Charges constatées d'avance :	5 120 "

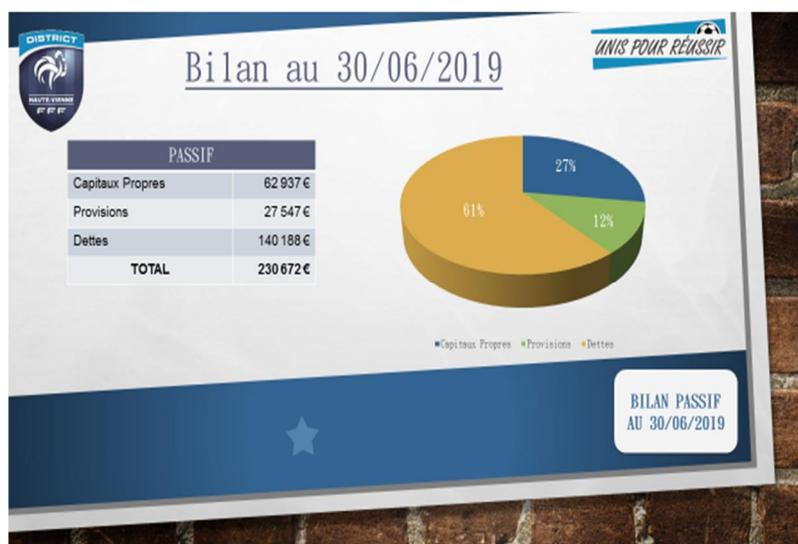
Les disponibilités :

17 102 €

Leur montant se relève à 17 102 ". Ce sont les divers comptes bancaires et les divers placements sur Livrets.

TOTAL DU BILAN ACTIF NET :

230 672 €



Le passif du bilan correspond aux dettes du District.

Il est composé de 3 masses.

Les capitaux propres :

62 937 €



Les capitaux propres correspondent en partie aux résultats bénéficiaires ou déficitaires du District depuis sa création.

Les provisions :

27 547 Ö

Ce sont les provisions pour risques sociaux.

Les dettes :

140 188 Ö

Qui se décomposent ainsi :

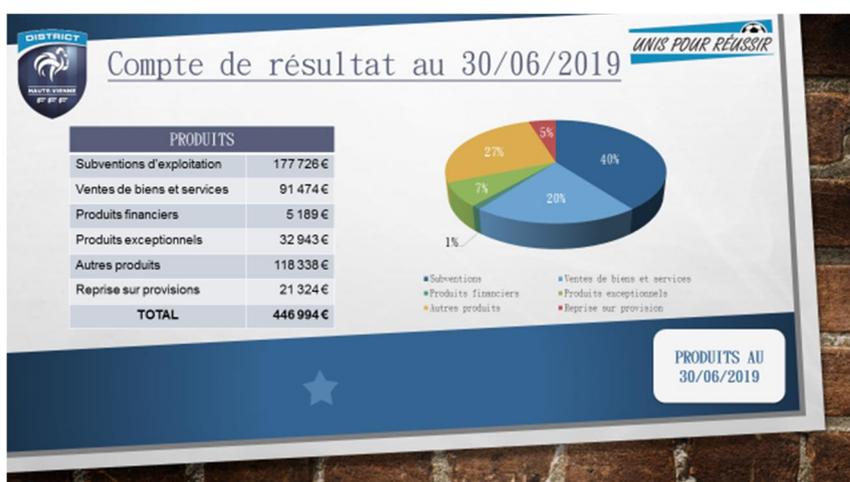
Dettes aux fournisseurs :	6 978 "
Dettes sociales :	61 513 "
Produits constatés d'avance :	4 933 "
Emprunt :	66 765 "

TOTAL DU BILAN PASSIF :

230 672 Ö

LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat reflète l'activité du District du 01/07/2018 au 30/06/2019.



PRODUITS D'EXPLOITATION

Les subventions :

177 726 Ö

Subventions FFF + LFNA :	131 521 "
Conseil Départemental :	10 200 "
Conseil Régional :	13 080 "
CNDS :	10 750 "
Services civiques : (ASP + Ville Lges)	12 175 "

Ventes de biens et services :

91 474 Ö

Amendes et sanctions :	65 732 "
Frais refacturés aux clubs :	14 993 "
Cotisations diverses :	2 608 "
Divers :	8 141 "

Produits financiers :

5 189 Ö

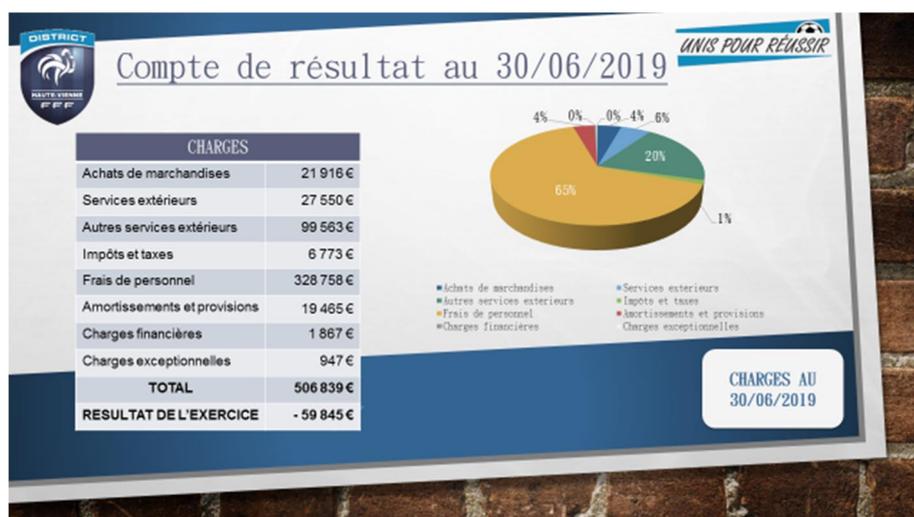
Produits exceptionnels :

32 943 Ö

Attestations déductions fiscales :	31 085 "
Subvention FAFA :	1 700 "
Divers :	158 "



<u>Autres produits :</u>		118 338 Ö
Engagements des clubs :	60 380 "	
Recettes coupes :	5 490 "	
Contribution sur licence :	39 004 "	
Autres recettes :	13 464 "	
<u>Reprise sur provisions :</u>		21 324 Ö
<u>TOTAL DES PRODUITS :</u>		446 994 Ö



<u>Achats de marchandises & autres achats :</u>		21 916 Ö
Dont : Fournitures de bureau :	1 126 "	
Ecussons, livres, équipements :	7 106 "	
Electricité/Gaz :	5 885 "	
Divers :	6 146 "	
Variation de stock :	1 653 "	
<u>Services extérieurs :</u>		27 550 Ö
Dont : Locations salles/terrains :	6 244 "	
Entretien photocopieur :	7 471 "	
Entretien des locaux :	8 138 "	
Entretien des espaces verts :	1 580 "	
Autres :	4 117 "	
<u>Autres services extérieurs :</u>		99 563 Ö
Dont : Frais de déplacements :	56 489 "	
(attestations fiscales 31 085 ")		
Frais postaux :	2 312 "	
Frais télécommunications :	2 857 "	
Frais de cérémonies :	8 143 "	
Honoraires :	1 800 "	
Indemnités des services civiques :	8 965 "	
Autres :	18 997 "	



<u>Impôts et taxes :</u>	6 773 Ö
Impôts fonciers :	2 097 "
Formation continue :	4 676 "
<u>Frais de personnel :</u>	328 758 Ö
- Salaires bruts :	169 173 "
- Dépenses exceptionnelles brutes :	85 010 "
- Charges sociales :	74 575 "
<u>Dotations aux amortissements et provisions :</u>	19 465 Ö
<u>Charges financières :</u>	1 867 Ö
<u>Charges exceptionnelles :</u>	947 Ö
TOTAL DES DEPENSES :	506 839 Ö

La clôture de l'exercice est déficitaire pour un montant de 59 845 ". Cette insuffisance s'explique par des charges de personnel à caractère exceptionnel et ponctuel.

Le départ à la retraite au 31/12/2018

Primes de départ : 39 193,02 (charges incluses)

Reprise de provision : - 21 323,60 (anticipation de la charge sur les exercices précédents).

Mise en place d'une rupture conventionnelle avec un salarié

Indemnité de rupture : 79 407,59 (charges incluses)

Soit un coût total net de : 97 277,01 "

Intervention de M. LADRAT :

En fonction de la trésorerie au 30/06/2020, nous pourrions peut-être envisager de rembourser la dette financière, le emprunt attaché à ce départ, par anticipation de façon à laisser une trésorerie, un bilan et un compte de résultat sains à la future équipe qui prendra les rênes du District.

Je vous remercie de votre attention. »

**M. Yves CROGUENEC
COMMISSAIRE AUX COMPTES :**

« Messieurs Les Présidents,
Mesdames, Messieurs,
Aux membres

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du District de la Haute-Vienne relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.



Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

Suite au mouvement dans la salle à l'annonce des chiffres, M. CROGUENNEC précise que c'est un chiffre ponctuel, que c'est loin de lancer une procédure d'alerte et qu'il n'y a pas de soucis à se faire. Il existe une réserve foncière qui peut être rassurante.

Fondement de l'OPINION

Référentiel d'Audit.

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; comptes. Je estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité »s du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date de mission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les éléments significatifs survenus au cours de l'exercice exposée à la page 12 de l'annexe aux comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Fait à Limoges, le 18 octobre 2019.

M. Yves CROGUENNEC -
Commissaire aux Comptes



DISTRICT FOOTBALL HAUTE-VIENNE 4 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD 87000 LIMOGES

30/06/2019

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 230 672,62 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 59 844,91 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Une rupture conventionnelle a été négociée au cours de l'exercice. Le départ effectif de la salariée a eu lieu le 21 février 2019, avec le versement d'une indemnité de rupture s'élevant à 66 172,99 € bruts. Le forfait social de 20% représente une charge patronale supplémentaire de 13 234,60 €.

- Le District de Football ajuste chaque année la provision constituée dans le cadre des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. Suite au départ à la retraite d'un salarié au cours de l'exercice, dont le montant de l'indemnité s'est élevée à 18 836,96 € bruts, le District a effectué une reprise de provision de 21 323,60 € afin d'ajuster la provision au 30 juin 2019 à 27 547 € correspondant aux engagements liés aux salariés présents à la clôture. Le mode de calcul est indiqué dans la note annexe présentant les méthodes et règles comptables.

- Les subventions de la Ligue de Football de la Nouvelle Aquitaine relative aux aides des postes du CTS et du CDFA ont été réduites de 61 015,68 €.

CE DOCUMENT, VISÉ PAR NOS SOINS,
EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS

M. Yves CROGUENEC -
Commissaire aux Comptes

COMPTES ADOPTES A MAIN LEVEE A L'UNANIMITE



M. Said ENNJIMI complète et se dit complètement d'accord avec les propos tenus par le commissaire aux comptes. Cet état est ponctuel et en toute logique, un excédent paraîtra lors du prochain exercice financier l'an prochain.

Le District de la Haute-Vienne a le soutien de la Ligue.

ARTICLE 5 DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA HAUTE-VIENNE (Jean-Michel CACOUT) :

Article 5 - Arbitrage

Cette obligation relève des dispositions du Statut Fédéral de l'Arbitrage. Le présent article complète ces obligations aux niveaux régionaux et départementaux.

La situation des clubs est examinée conformément au Statut Fédéral de l'Arbitrage.

1/ Nombre d'arbitres

Introduction de la notion de clubs évoluant en district de la D2 à la D5
--

Se reporter aux RG de la LFNA

Championnat N3 : 5 arbitres dont 2 majeurs

Championnat R1 : 4 arbitres dont 2 majeurs

Championnat R2 : 3 arbitres dont 1 majeur

Championnat R3 : 2 arbitres dont 1 majeur

Championnat Départemental 1 (D1) : 2 arbitres dont 1 majeur

~ **Autres championnats Départementaux (D2 à D5) : 1 arbitre (majeur ou mineur)**

Championnats R1 . R2 Féminin : 1 arbitre

Championnats R1 Futsal et Football Entreprise : 1 arbitre

Les clubs n'engageant que des équipes de jeunes ou ceux disputant la dernière série Régionale de Football Diversifié ne sont pas soumis à cette obligation du nombre d'arbitres.

2 / Nombre de matchs

Se reporter à l'article 5.2 des RG de la LFNA

3/ Conditions de couverture

Se reporter à l'article 5.3 des RG de la LFNA

4/ Mutés supplémentaires

Introduction de la notion de clubs évoluant en district de la D2 à la D5
--

4.1 Clubs évoluant en championnat national ou régional

Les clubs bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires conformément aux dispositions de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage devront indiquer au service administratif compétent leur choix d'équipes concernées pour le 15 Août, date de la publication de l'information sur le site officiel de la Ligue.

4.2 Les clubs évoluant en championnat de district

la Commission du Statut Départemental fixe une date limite compte tenu des engagements des équipes dans les diverses compétitions. Cette date est précisée aux clubs intéressés par les moyens officiels de communication.



5/ Sanctions

Introduction de la notion de clubs évoluant en district de D2 à la D4

Les sanctions financières et sportives sont celles applicables aux articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage en précisant que la sanction financière des clubs évoluant de D2 à D4 est indiquée au barème financier du District.

Le Comité de Direction de Ligue réuni le 22 Mai 2017 a décidé d'appliquer la sanction financière indiquée au barème financier de la L.F.N.A. pour les championnats Régionaux Féminins, de Football Diversifié

M. CACOUT commente cet article qui sera rajouté aux règlements généraux du District.

Etant déjà en application, un vote n'est pas utile et cet article ne donne pas lieu à approbation.

INTERVENTION DE MM. ALEXER ET LASSUDRIE :

M. LADRAT laisse la parole à MM. LASSUDRIE et ALEXER pour une présentation de leurs missions sur le district.

« Salariés de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine depuis le 2 septembre 2019, nous sommes détachés sur le District de Football de la Haute-Vienne.

Notre mission est de gérer les actions D.T.N. au niveau de la LFNA en commençant par les Interdistricts U15 G et U15 F. qui ont eu lieu à FLOIRAC, avec des résultats très encourageants.

Aujourd'hui, concernant les catégories U13 à U16, nous aidons les clubs de la Haute-Vienne sur des actions ponctuelles en permettant le développement du football dans le département et ainsi de l'améliorer. Nous nous donnons les moyens d'être représentés le mieux possible à chaque rassemblement.

M. ALEXER complète les propos de M. LASSUDRIE en soulignant que, suite au rassemblement U15 G et F., ils ont pu retenir des joueurs pour les prochains stages régionaux se déroulant au HAILLAN et à PUYMOYEN.

Il espère un travail collectif qui aille dans le bon sens et permettant ainsi de bonifier ce qui a déjà été fait.

Le 21 mars prochain, se déroulera sur Limoges un tournoi interdistricts (Corrèze, Creuse, Vienne et Haute-Vienne) pour les catégories U13 G et U14 F.

Une négociation est en cours avec la Ville de Limoges avec le concours du District.

D'autre part, un projet de création pour un centre de perfectionnement est à l'étude. »

INTERVENTION PERSONNALITES

M. Philippe BRIAT - Maire de SEREILHAC

« M. BRIAT souhaite la bienvenue à l'ensemble des clubs ainsi qu'au Président du District et son comité. L'organisation de cette assemblée générale se passe à SEREILHAC grâce à notre ami en commun, Serge BRIDAY qui en est remercié.

Avec une note d'humour, il se dit un peu déçu d'avoir entendu, en attendant l'ouverture de la séance, des personnes déclarer ne pas connaître SEREILHAC !!!

Monsieur Le Maire présente sa commune qui comprend 2 000 habitants et compte 130 licenciés au niveau du club de football.

Il souligne l'énorme travail des dirigeants et les remercie au nom de la municipalité.

Il termine en souhaitant une bonne assemblée générale à tous. »



M. Philippe BARRY, Conseiller départemental du canton de LAIXE SUR VIENNE

« Il excuse M. LEBLOIS, Président du Conseil départemental, qui représente. Bien qu'il ne soit pas un grand sportif, et contrairement à M. LEBLOIS qui a chaussé les crampons pendant de nombreuses années, il souligne le lien social qu'apporte le sport et plus particulièrement le football. Il félicite les clubs qui véhiculent cet élément majeur, le respect de vivre ensemble et intègrent certaines valeurs (l'éducation, le respect). Ces valeurs humaines lui tiennent à cœur. Il remercie enfin les clubs de cet engagement bénévole car c'est une grande satisfaction personnelle. Enfin, il souhaite une bonne réunion à tous. »

M. Said ENNJIMI, Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

« Après avoir rappelé ses attaches au département de la Haute-Vienne, Said ENNJIMI rappelle que l'assemblée générale financière de la Ligue se déroulera à Cognac le 9/11/2019.

Au-delà de divers soubresauts, la Ligue va bien. Le bilan financier fait apparaître un excédent d'un million 630 000 " en partie dû à la vente du BOUSCAT.

Il souligne le renouvellement du « chèque carburant », le remboursement de leurs indemnités kilométriques aux clubs invités dans le cadre des réunions organisées à PUYMOYEN ou au HAILLAN.

Au niveau de l'arbitrage féminin, la LFNA souhaite le promouvoir et le développer. Ainsi, un club présentant un arbitre féminin aura un soutien financier de la LFNA.

Le Président de la LFNA annoncera par ailleurs, lors de l'assemblée générale financière, un plan d'actions financées sur les ressources issues du BOUSCAT telles que :

- Fourniture au club de ballons NIKE à un prix modique,
- Achat de tablettes par la LFNA,
- Petits travaux (FAFA : vestiaires, main courante),
- Formation qui permettrait à un club district D1 qui accède en catégorie régionale, d'être couvert par un BFM. Ce club aurait l'opportunité d'être soutenu financièrement pour un éducateur ayant un CFF3 voulant passer son BFM. Cela permettrait de proposer une ouverture de formation sur 2-3 saisons en prenant en considération les jours de congés.
- Aide à la licence club. Celle-ci permettrait l'employabilité au sein du club qui serait susceptible d'embaucher un C.D.I. à savoir une aide de 7 000 " par an sur deux ans avec une limite de 10 postes par an.

Afin d'obtenir un équilibre financier qui soit toujours à la hauteur des promesses faites en particulier sur la non augmentation tarifaire, le Président de la LFNA souligne le combat quotidien, qui, d'un autre côté, permettra de dégager des marges de manœuvres et ainsi de développer les ressources extérieures.

L'objectif est de travailler le mieux possible ce qui a été fait avec le club des Girondins de Bordeaux avec lequel il a été noué des liens étroits.

M. Said ENNJIMI termine son allocution en remerciant les clubs de l'avoir écouté. »

M. François MARCELAUD – Président du C.D.O.S.

M. MARCELAUD se dit ravi d'être présent à l'assemblée générale.

Le football est un sport phare du département, présent sur tout le territoire. Toutes les valeurs du sport y sont développées.

Le C.D.O.S. est en préparation des Jeux Olympiques avec trois collectivités : La Ville de Limoges, le Département et l'Agglo de Limoges. Une candidature commune va être réalisée.

Le C.D.O.S. est toujours au service des clubs :

- Prêt de matériel . rétro projecteur - minibus)
- Les formations paraissent sur le site du C.D.O.S.
- Centre de ressources (les sources d'autofinancement . les financements privés et publics) : M. MARCELAUD appelle les clubs à la formation pour les bénévoles
- BASI COMPTA (possibilité d'une convention avec un autre département)
- Responsabilité des bénévoles : les clubs ont été informés de sessions prochaines. »



QUESTIONS DIVERSES :

Mme Sophie GARESTIER . ST PRIEST S/AIXE :

S'interroge sur le prix des licences ainsi que sur les amendes fixées pour les clubs absents en assemblée générale de Ligue ou de District.

« M. ENNJIMI répond que malheureusement, il n'y a pas beaucoup de solutions au vue de la difficulté démographique. Il comprend le embarras des clubs mais sa proposition de vote électronique a été une fin de non recevoir auprès de la F.F.F.

Bien que le débat reste ouvert, le Président de la LFNA craint cependant trop d'absence de clubs en assemblée générale.

Il propose au club de présenter un v%u lors de l'assemblée générale de Ligue du 20 juin 2020 en ce qui concerne les clubs absents à l'assemblée générale »

Mme MANIGAUD Geneviève . club ELAN SPORTIF

S'interroge sur la date des assemblées générales électives 2020 par rapport aux Olympiades et avant la fin de l'année électorale.

« M. ENNJIMI répond que statutairement les districts doivent organiser leur assemblée générale électorale 30 jours avant celle de la Ligue qui se situe le 20 juin 2019 (décision du comité de ligue).

L'équipe élue a ainsi le temps de préparer la nouvelle saison plus sereinement. »

M. LADRAT confirme les propos du Président de la LFNA et informe que l'assemblée générale électorale du district de la Haute-Vienne se déroulera le 15 mai 2019 (date à confirmer).

M. LATHIERE . Président CS FEYTIAT :

S'interroge sur le montant du prélèvement des arbitres par rapport aux rencontres non arbitrées par un officiel dont le prélèvement est effectué.

M. ROCHETEAU répond, à la demande du Président du district, sur la facturation et les matches non arbitrés par un officiel. Un point mensuel est établi et une régularisation des clubs est effectuée suivant que le montant est inférieur ou supérieur à la moyenne prélevée. Cela se fait en fin de saison.

Le comité de direction envisage, suivant la situation financière en fin de saison, de choisir un remboursement par anticipation de l'emprunt concocté sur trois ans.

TIRAGE AU SORT DE BALLONS AUX CLUBS PRESENTS :

Tirage effectué par : Mme BERSOUX (Présidente du club ST LOUIS/VAL)

- LIMOGES KURDE : 1 ballon
- LUSSAC LES EGLISES : 2 ballons
- ST LOUIS/VAL (Mme BERSOUX remet en jeu ce tirage) - CHAMPNETERY : 3 ballons
- CIEUX VAULRY : 4 ballons
- LIMOGES MAYOTTE : 5 ballons

L'ordre du jour de cette assemblée générale financière étant épuisé, M. LADRAT clôt la séance en invitant les clubs à se rendre au pot de l'amitié.

FIN : 20 H 30

Le Président
Bernard LADRAT

Le Secrétaire Général,
Bernard QUESSON



POLE COMPETITIONS

COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :

REUNION DU 11 DECEMBRE 2019
PV N. 21

PRESENTS : MM. PRINSAUD - BALLOUFAUD . ZABALETA - GIRAUD - FRUGIER . ROUDIER - GASCHET (CDA)

EXCUSE : M. VILLEGER

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)

SENIORS D2 INTERSPORT :

MATCH N. 50090.1 COMPREIGNAC / LIMOGES MAYOTTE D2 POULE A DU 19/10/2019

Arbitre : M. MASDOUMIER Eric

Vu la décision de la commission de discipline en date du 4/12/2019 :

- Qui dit match perdu par pénalité à l'équipe de MAYOTTE avec retrait d'un point

La commission gestion des championnats/coupes seniors :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

COMPREIGNAC : 3 (3 points) LIMOGES MAYOTTE : 0 (-1 point)

- Infligeant une suspension de terrain d'un match par révocation du sursis au club de LIMOGES MAYOTTE

La commission gestion des championnats/coupes seniors :

- Se conforme à cette décision
- Demande au club de LIMOGES MAYOTTE de trouver un terrain de replis pour le match suivant en dehors de l'agglomération de Limoges :
 - N. 50132.1 LIMOGES MAYOTTE / BESSINES/MORTEROLLES (2) du 26/1/2020

Le club de LIMOGES MAYOTTE devra informer le district et le club de BESSINES/MORTEROLLES du lieu et de l'horaire de la rencontre **avant le 13 janvier 2020.**

**SENIORS D3 :****MATCH N. 50304.1 ASPTT LIMOGES / RILHAC RANCON (3) D3 POULE B DU 23/11/2019**

Arbitre : M. ROUVIERE Emmanuel

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 5/12/2019 qui dit la rencontre à rejouer.

La commission gestion des championnats/coupes seniors :

- Se conforme à cette décision
- Donne match à rejouer à une date ultérieure.

MATCH N. 50421.1 FC 2 VALLEES (2) / LIMOGES LANDOUGE FOOT (2) D3 POULE D DU 17/11/2019 (remis du 3/11/2019)

Arbitre : M. CHANIVOT Quentin

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 5/12/2019 qui confirme le résultat acquis sur le terrain

La commission gestion des championnats/coupes seniors :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

FC 2 VALLEES (2) : 0 (0 point) LIMOGES LANDOUGE FOOT (2) : 4 (3 points)**MATCH N. 50294.1 CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER (2) / FEYTIAT (3) D3 POULE B DU 17/11/2019 (remis du 3/11/2019)**

Arbitre : Mme LACHAUD Lise

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 5/12/2019 qui confirme le résultat acquis sur le terrain

La commission gestion des championnats/coupes seniors :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER (2) : 1 (0 point) CS FEYTIAT (3) : 4 (3 points)**SENIORS D4 :****MATCH N. 50621.1 ST LEONARD DE NOBLAT (3) / LA CROISILLE/LINARDS (2) D4 POULE C DU 17/11/2019 (remis du 3/11/2019)**

Arbitre : M. ZIANI BEY Mohamed

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 5/12/2019 qui confirme le résultat acquis sur le terrain

La commission gestion des championnats/coupes seniors :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

ST LEONARD DE NOBLAT (3) : 3 (3 points) LA CROISILLE/LINARDS (2) : 1 (0 point)



MATCH N. 50488.1 NANTIAT (3) / DROUX D4 POULE A DU 16/11/2019 (remis du 9/11/2019)

Arbitre : M. BUGIER Thierry

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 5/12/2019 qui confirme le résultat acquis sur le terrain

La commission gestion des championnats/coupes seniors :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

NANTIAT (3) : 2 (1 point) DROUX : 2 (1 point)

MATCH N. 50697.1 FOOT SUD 87 (3) / BOISSEUIL (2) D4 POULE D DU 24/11/2019

Arbitre : M. ROULET J.M. (bénévole)

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 5/12/2019 qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de FOOT SUD 87 (3) avec retrait d'un point

La commission gestion des championnats/coupes seniors :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

BOISSEUIL (2) : 3 (3 points) FOOT SUD 87 (3) : 0 (-1 point)

MATCH N. 50490.1 PEYRAT DE BELLAC (2) / CIEUX VAULRY D4 POULE A DU 17/11/2019

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 5/12/2019 qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de PEYRAT DE BELLAC (2) avec retrait d'un point

La commission gestion des championnats/coupes seniors :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

CIEUX VAULRY : 3 (3 points) PEYRAT DE BELLAC (2) : 0 (-1 point)

MATCH N. 50783.1 FCCORADOUR SUR VAYRES (2) / SEREILHAC (2) D4 POULE E DU 15/12/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 15 décembre 2019 à 12 H 30 à ORADOUR SUR VAYRES.

SENIORS D5 :

MATCH N. 50978.1 LA GENEYTOUSE (2) È SAUVIAT D5 POULE B DU 8/12/2019

Vu le courriel De M. FAUCHER, Président LA GENEYTOUSE en date du 9/12/2019

Il faut lire :

LA GENEYTOUSE (2) : 1 (0 point) SAUVIAT : 4 (3 points)

MATCH N. 50981.1 BONNAC LA COTE (2) / E. ST JULIEN LE PETIT / BUJALEUF (2) D5 POULE B DU 8/12/2019

Arbitre : M. PARTHONNAUD Benoit (bénévole)

Vu la feuille de match, les précisions portées par l'arbitre bénévole

La commission,

- Constate le forfait de E. ST JULIEN LE PETIT / BUJALEUF (2)
- Enregistre le résultat suivant :

BONNAC LA COTE (2) : 3 (3 points) E. ST JULIEN LE PETIT / BUJALEUF (2) : 0 (-1 point)

Amende de 48 " au club E. ST JULIEN LE PETIT / BUJALEUF pour son 1^{er} forfait.



MATCH N. 51043.1 VERNEUIL SUR VIENNE (2) / US FEUILLARDIERS (2) D5 POULE C DU 8/12/2019

Arbitre : M. MELOUK Salim

La commission,

- Constate le forfait de US FEUILLARDIERS (2)
- Enregistre le résultat suivant :

VERNEUIL SUR VIENNE (2) : 3 (3 points) US FEUILLARDIERS (2) : 0 (-1 point)

Amende de 75 " au club de US FEUILLARDIERS pour son 2^{ème} forfait.

MISE A JOUR DU CALENDRIER :

Les matches des 9 et 10 novembre 2019 (6^{ème} journée) **sont REPORTES aux :**

11 et 12 JANVIER 2020
Même heure E même lieu

La journée N. 8 des 30 novembre 2019 et 1^{er} décembre 2019 **est REPORTEE aux :**

18 et 19 JANVIER 2020
Même heure E même lieu

Sauf les matches suivants (suite au tirage de la coupe LFNA) :

D2 INTERSPORTS :

POULE A :

- N. 50110.1 LIMOGES ROUSSILLON (2) / NANTIAT DU 1/12/2019

D3 :

POULE C :

- N. 50377.1 BEAUNE LES MINES (2) / LIMOGES KURDES du 1/12/2019

Qui sont reportés à une date ultérieure.

Par conséquent, les matches programmés au 19 janvier 2020 sont reportés à une date ultérieure.

Les matches suivants sont REPORTES au :

22 DECEMBRE 2019
A 15 H :

D2 INTERSPORTS :

POULE A :

- N. 50087.1 USECOUZEIX/CHAPTELAT (2) / AMBAZAC DU 19/10/2019 : S. 21/12/2019 à 20 H
- N. 50103.1 ST PRIEST TAURION / LIMOGES ROUSSILLON (2 DU 23/11/2019 : S. 21/12/2019 à 20 H

POULE B :

- N. 50088.1 ST VICTURNIEN / BESSINES/MORTEROLLES (2) DU 20/10/2019
- N. 50153.1 FCCO / FC 2 VALLEES DU 20/10/2019
- N. 50161.1 LA ROCHE LA BEILLE / ST LEONARD DE NOBLAT (2) du 17/11/2019

**D3 :****POULE A :**

- N. 50225.1 ABBSJLC (2) / ST GEORGES LES LANDES DU 17/11/2019

POULE B :

- N. 50292.1 ASPPT LIMOGES / AUREIL/EYJEAUX DU 16/11/2019 : Samedi 21/12/2019 à 20 H
- N. 50289.2 ST MARTIN TERRESSUS / ELAN SPORTIF DU 17/11/2019
- N. 50290.1 ST JUST LE MARTEL / AMICALE FRANCO PORTUGAISE (2) du 17/11/2019
- N. 50291.1 SUSSAC / LA CROISILLE/LINARDS DU 17/11/2019
- N. 50213.1 LE PALAIS SUR VIENNE (3) / RILHAC RANCON (3) du 17/11/2019

POULE C :

- N. 50332.1 ST LOUIS/VAL / PAYS AREDIEN DU 8/9/2019

POULE D :

- N. 50424.1 ST BRICE (2) / SEREILHAC DU 17/11/2019

D4 :**POULE A :**

- N. 50492.1 VEYRAC (2) / ES NM DU 17/11/2019
- N. 50510.1 NANTIAT (3) / LA BAZEUGE du 1/12/2019

POULE B :

- N. 50554.1 ST PARDOUX / ANF87 (2) du 17/11/2019
- N. 50556.1 E. RAZES/MAGNAC LAVAL / BEAUNE LES MINES (3) du 17/11/2019

POULE C :

- N. 50620.1 ST JUST LE MARTEL (2) / EYMOUTIERS (2) du 17/11/2019
- N. 50633.1 ST LEONARD DE NOBLAT (3) / E. ST JULIEN LE PETIT / BUJALEUF du 24/11/2019
- N. 50634.1 ASPPT LIMOGES (2) / FC OCCITANE (2) du 24/11/2019

POULE D :

- MATCH N. 50681.1 USECOUZEIX/CHAPTELAT (3) / VERNEUIL SUR VIENNE (3) DU 20/10/2019
- N. 50689.1 ST MAURICE LES BROUSSES / BOSMIE (2) du 17/11/2019
- N. 50679.1 FLAVIGNAC / FOOT SUD 87 (3) A REJOUER DU 20/10/2019

POULE E :

- N. 50748.1 ROCHECHOUART (2) / ST VICTURNIEN (2) DU 20/10/2019
- N. 50730.1 ST LOUIS/VAL (2) / SEREILHAC (2) du 8/9/2019 : à 13 H
- N. 50756.1 ST BRICE (3) / ST PRIEST S/AIXE (2) du 17/11/2019 : à 13 H

D5 :**POULE A :**

- N. 50885.1 E. ANF87/BESSINES/MORTEROLLES (3) / ST GEORGES LES LANDES (2) DU 20/10/2019
- N. 50887.1 NANTIAT (4) / AMICALE FRANCO PORTUGAISE (3) du 17/11/2019 : à 13 H

POULE B :

- N. 50954.1 LA GENEYTOUSE (2) / CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER (3) du 17/11/2019
- N. 50957.1 BONNAC LA COTE (2) / ST JUST LE MARTEL (3) du 17/11/2019

COUPE DE LA HAUTE-VIENNE :

- N. 51850.1 LA MEYZE / FEUILLARDIERS COUPE DE LA HAUTE-VIENNE DU 27/10/2019 : à 14 H 30 à LA MEYZE

CHALLENGE DES RESERVES :

- N. 51428.1 FEUILLARDIERS (2) / PAYS AREDIEN (2) CHALLENGE DES RESERVES POULE M DU 27/10/2019 : à 14 H 30 à DOURNAZAC



**MATCHES REMIS A UNE DATE ULTERIEURE
(PROGRAMMES INITIALEMENT LE 19 JANVIER 2020) :**

D2 INTERSPORTS :

POULE A :

- N. 50095.1 LUSSAC LES EGLISES / ST VICTURNIEN DU 17/11/2019

POULE B :

- N. 50159.1 LA GENEYTOUSE / US FEUILLARDIERS DU 17/11/2019

D4 :

POULE D :

- N. 50685.1 VERNEUIL SUR VIENNE (3) / FC BOISSEUIL (2) du 17/11/2019
- N. 50686.1 FOOT SUD 87 (3) / USECOUZEIX/CHAPTELAT (3) du 17/11/2019
- N. 50687.1 PAYS AREDIEN (2) / FLAVIGNAC (2) du 17/11/2019

POULE E :

- N. 50736.1 ST PRIEST S/AIXE (2) / ST LOUIS/VAL (2) du 22/9/2019
- N. 50753.1 ST VICTURNIEN (2) / FCCL (2) du 17/11/2019

D5 :

POULE A :

- N. 50898.1 NANTIAT (4) / LUSSAC LES EGLISES (2) du 24/11/2019
- N. 50891.1 ST GEORGES LES LANDES (2) / FRATERNELLE FOOT (2) du 17/11/2019

**L'animateur de la commission,
Jean-Luc PRINSAUD**

COMMISSION FOOTBALL FEMININ

REUNION DU 09 DECEMBRE 2019

P.V. N°17

PRÉSENTS : MMES MUHLEBACH . FLACASSIER . NOIRE . MACARIE - MESSIEURS THARAUD . PEYMIERAT . GIRAUD - RAMPNOUX . DEFAYE - BARRAT - DUPUY (par courriel)

Championnat Senior à 8 È 2nde phase

D2 poule B :

MATCH N°51957.1 VEYRAC US. (1) / VIGENAL F.C. LIMOGES (1) DU 08/12/2018

Suite à la réception du courriel du club du VIGENAL,

La Commission :

- Constate le forfait de VIGENAL F.C. LIMOGES (1)
- Enregistre le résultat suivant :

VEYRAC US. (1) : 3 (3 pts) / VIGENAL F.C. LIMOGES (1) : 0 (-1 pt)

- Débite le club du VIGENAL de la somme de 20" pour son 1er forfait.

**ERRATUM :**

Les équipes de F.C.C.O (2) et Nantiat (2), sont à considérer comme une équipe 2, lorsqu'elles évoluent en Championnat District à 8 et par rapport au championnat interdistrict à 11.

L'équipe du Limoges FC (3), est à considérer comme équipe inférieure vis à vis des équipes évoluant en championnat Interdistrict et en championnat R1.

REUNION DES CLUBS FEMININES JEUNES

La réunion des clubs féminins jeunes, pour organiser la seconde phase, aura lieu le **lundi 03 février 2020 à 18h45 au siège du District.**

Présence d'un dirigeant par équipe, vivement souhaitée.

La secrétaire de séance :

Aude MUHLEBACH

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS JEUNES :

REUNION du 10 décembre 2019

PV N. 15

PRESENTS : MM. VERGONZANNE . CASSAT . PIRRON . SEJOTTE

EXCUSES : MM. BARRAT . PLEINEVERT

NECROLOGIE :

Les membres de la Commission ont la douleur et la tristesse de vous faire part du décès de leur collègue et ami GUY THARAUD, emporté par la maladie.

Secrétaire de notre commission, il %uvrait sans compter, dans la discrétion, l'humilité, l'amour du travail bien fait.

Jusqu'au dernier jour, à la limite de ses forces, il s'est fait un point d'honneur à être à nos côtés.

Guy, tu laisses un grand vide parmi nous.

Nous te dédions ce PV.

FINALES COUPES et CHALLENGES DEPARTEMENTALES JEUNES

Les Finales Coupes et Challenges Jeunes se joueront le : 06 Juin 2020

Les clubs intéressés pour recevoir ces finales peuvent faire acte de candidature auprès du District **avant le 31 Décembre 2019**



CHAMPIONNAT U15 È 2ème Phase

La Commission enregistre l'engagement de l'équipe U15 du club de LIMOGES BASTIDE pour la 2ème phase du championnat départemental D2.

CHAMPIONNAT U17 -- 1ere Phase

Rappel

2 Montées pour le District de la Haute Vienne à l'issue de la première phase
(Le premier de chaque poule)

Niveau A: 2 poules avec 12 engagés

=> 2 poules de 6 en matchs Aller-Retour (10 journées)

Le dernier de chaque poule descendra en D2 à l'issue de la première phase

Niveau B: poule unique avec 10 engagés:

=> 1 Poule unique match Aller (9 journées)

Les deux premiers de la poule accéderont au niveau D1 à l'issue de la première phase

MODIFICATION DU CALENDRIER :

- La journée du 07 Décembre (journée de mise à jour des calendriers) est reportée intégralement au :

14 DECEMBRE 2019
Mêmes lieux et mêmes horaires

Compte tenu des conditions météo, les clubs concernés sont invités à faire le maximum afin que les rencontres aient lieu (terrain de substitution ou inversion si l'adversaire peut recevoir)

- La journée du 14 Décembre (dernière journée de la première phase) est reportée intégralement au :

21 DECEMBRE 2019

- La journée du 21 décembre initialement prévue pour les matchs de coupes non joués du premier tour du 02 Novembre est reportée au :

Samedi 04 Janvier 2020

DATES	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	R ^{19/10}	26/10	02/11	09/11	16/11	23/11	30/11	07/12	14/12	21/12	28/12
U17 Niv1	xxxxx	xxxx	xxxx	xxxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	Reportée	xxxx	xxxxx	xxxxx	MRR2	MRR3	R5	
U17 Niv2	xxxxx	xxxx	xxxx	xxxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	Reportée	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	MRJ6	MRJ7	J9	

Journée du 16/11/2019

Les rencontres ci-dessous , non jouées ou arrêtées suite à météo du 16 Novembre sont reportées au **samedi 14 Décembre 2019**



➤ **Match N° 51260 2 ALOUETTE FCRG 1 / FEYTIAT 1 U17 D1 Poule A du 16/11/2019**

Non jouée le 27 Novembre cause interdiction d'utilisation des terrains
est reportée au :

SAMEDI 14 Décembre à 15h

➤ **Match N° 51259 2 ENT COUZEIX CHAPTELAT 1 / ES BEAUBREUIL 1 U17 D1 Poule A du 16/11/2019**

Non joué cause Gambardella est reporté au :

SAMEDI 14 Décembre à 15H

Match N°51259 1 ES BEAUBREUIL 1 / ENT COUZEIX CHAPTELAT 1 du 16/10/2019

- En cas de non réception, suite à plusieurs relances, de la feuille de match ci-dessus, à la date du 17/12/2019, l'amende statutaire (38 ") sera appliquée.

➤ **Match N° 51171 2 E ST LEO ST JUST Foot SUD 1 / LGES BASTIDE U17 D1 Poule B du 16/11/2019**

Non joué cause Gambardella est reporté au :

SAMEDI 14 Décembre à 17h stade R Poulidor

➤ **Match N° 51211 1 E BESSINES ANF87 2 / COUZEIX CHAPTELAT 2 U17 D2 du 16 /11/2019**

Non joué suite à arrêté municipal de Bessines est reporté au :

SAMEDI 14 Décembre

➤ **Match N° 51170 2 E BESSINES ANF87 1 / FUN 87GJ 1 U17 D 1 Poule B du 16 /11/2019**

Non joué suite à arrêté municipal de Bessines est reporté au :

SAMEDI 14 Décembre

Journée du 07 Décembre :

Match N. 51204 1 : BOSMIE CHARROUX 1 / E BESSINES ANF87 2 U17 D2 du 07/12/2019

Suite à appel de Bessines ANF2 du samedi 07 Décembre

La Commission,

- Prend note du forfait de E Bessines ANF87 2
- Enregistre le résultat suivant :

BOSMIE CHARROUX (1) : 3 (3 points) / E BESSINE ANF(2): 0 (- 1 point)

Amende de 22 " au club de Bessines/Mortierolles (545032) pour son premier forfait

CHAMPIONNAT U15 -- 1ere Phase

Rappel

Niveau A:

- => 1 poule de 6 en matchs Aller-Retour (10 journées)
1 poule de 5 en matchs Aller-Retour (10 journées)

Le dernier de chaque poule descendra en D2 à l'issue de la première phase

Niveau B:

- 2 poules de 8 en matchs Aller (7 journées)
1 poule de 7 en matchs Aller (7 journées)
Le premier de chaque poule accédera au niveau D1 à l'issue de la première phase



Journée du 07 Décembre :

Match N. 51228 2 ES BEAUBREUIL 1 / JS LAFARGE 1 U15 D1 Poule A du 07/12/2019

Vu le courrier du Président du club de Limoges ES Beaubreuil
Vu que la rencontre n'a pas été jouée
La Commission,

- Transmet le dossier à la Commission Statuts et Règlements pour suite à donner.

MODIFICATION DU CALENDRIER :

- La journée du 07 Décembre (journée de mise à jour des calendriers) est reportée intégralement au :
14 DECEMBRE 2019
Mêmes lieux et mêmes horaires

Compte tenu des conditions météo, les clubs concernés sont invités à faire le maximum afin que les rencontres aient lieu (terrain de substitution ou inversion si l'adversaire peut recevoir)

- La journée du 14 Décembre (dernière journée de la première phase) est reportée intégralement au :
21 DECEMBRE 2019
- La journée du 21 décembre initialement prévue pour les matchs de coupes non joués du premier tour du 02 Novembre est reportée au :
Samedi 04 Janvier 2020

CHANGEMENT DE TERRAIN et/ou MODIFICATION HORAIRE:

Journée du 16/11/2019

Match N° 51466 1 FOOT SUD 87 1 / VIGENAL 1 U15 D2 Poule A du 16 /11/2019

Non joué suite à arrêté municipal de ST BONNET BRIANCE est reporté au :
SAMEDI 14 Décembre 2019

➤ Match N° 51467 1 FEUILLARDIERS 1 / VAL VIEN VEY ST GENC 1 U15 D2 Poule A du 16 /11/2019

Non joué suite à arrêté municipal de Dournazac est reporté au :
SAMEDI 14 Décembre 2019

➤ Match N° 51245 2 RILHAC RANCON 1 / Usecc NIEUL PEYR 1 U15 D1 Poule B du 16 /11/2019

Non joué suite à arrêté municipal de RILHAC RANCON est reporté au :
SAMEDI 14 Décembre 2019

➤ Match N° 51495 1 RILHAC RANCON 2 / E ST JOUVENT NANTIAT 1 U15 D2 Poule B du 16 /11/2019

Non joué suite à arrêté municipal de RILHAC RANCON est reporté au :
SAMEDI 14 Décembre 2019

DATES	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	19/10	26/10	02/11	09/11	16/11	23/11	30/11	07/12	14/12	21/12	28/12
U15 Niv1	xxxxx	xxxx	xxxx	xxxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	MRR3	R5	
U15 Niv2		xxxx	xxxx	xxxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	xxxxx	MRJ5	J7	

CHANGEMENT DE TERRAIN et/ou MODIFICATION HORAIRE:



- **Match N° 51529 1 : Ent Sereilhac FCCO /Pays Arédien 1 U15 D2 Poule C du 14 /12/2019 (reportée au 21/12/2019)**

La rencontre se déroulera **à 15h Stade les Chapelles à Oradour sur Vayres**

COUPES U17 CHALLENGE MAURICE BONNET

Modification de rencontre :

- **Match N. 10 BOSMIE L'AIGUILLE 1 / VAL DE VIENNE 1 du 04 Janvier 2020**

Vu l'accord des deux clubs en date du 09 Décembre
La rencontre est avancée au **Samedi 14 Décembre à 15h**

REPORT DE RENCONTRES

Les rencontres ci-dessous, non jouées ou arrêtées suite à météo du 02 Novembre sont reportées au :
Samedi 04 Janvier 2020 à 15h

Les Clubs qui le souhaitent peuvent, avec l'accord de l'adversaire, jouer cette rencontre avant cette date.

Match N°1 : E. ST LEONARD/ST JUST/FOOT SUD 2 / US LA BASTIDE

Match N°3 : E. BESSINES/ANF 87 2 / JS LAFARGE 1

Match N°4 : E. LE PALAIS/AFP 1 / FC PAYS AREDIENS/FEUILLARDIERS1

Match N°7 : E.BESSINES/ANF 87 1 / CA RILHAC RANCON 1

Match N°10 : BOSMIE L'AIGUILLE 1 / VAL DE VIENNE 1 Samedi 14 Décembre à 15h

COUPES U15 CHALLENGE ROGER LEGER

Modification de rencontre :

- Match N°15 LIMOGES LANDOUGE FOOT 1 / AIXE SUR VIENNE 1 du 04 Janvier 2020**

Vu l'accord des deux clubs en date du 09 Décembre
La rencontre est avancée au **samedi 14 Décembre à 15h**

REPORT DE RENCONTRES

Les rencontres ci-dessous, non jouées ou arrêtées suite à météo du 02 Novembre sont reportées au **samedi 04 Janvier 2020 à 15h**

Les Clubs qui le souhaitent peuvent, avec l'accord de l'adversaire, jouer cette rencontre avant cette date.

Match N°1 : RILHAC RANCON 2 / E. ST JOUVENT/NANTIAT 1

Match N°5 : CS FEYTIAT 1 / LIMOGES FC 1

Match N°11 : E.SEREILHAC/FCCO 1 / GJ EFPN 1

Match N°12 : E. ST LEONARD/ST JUST 1 / FOOT SUD 87 1

Match N°15 : LANDOUGE 1 / AIXE 1 Samedi 14 Décembre à 15h terrain du Mas Loge



REUNION CATEGORIES U15 - U17 - U19

La Commission des Jeunes, la Commission Technique et Statuts Règlements ont programmé une rencontre avec les Dirigeants des Équipes de Jeunes

MARDI 14 JANVIER 2020
à 18 h 00
au siège du District

Ordre du jour pré- établi :

Deuxième phase des championnats

Tirage des Coupes U19 / U15 / Consolante U17 et U15 (rencontres prévues le 01 Février 2020)

Les Dirigeants de clubs sont invités à adresser leurs questions éventuelles au secrétariat du District avant le 10 Janvier 2020.

Ci-dessous le calendrier prévisionnel de la 2^{ème} phase championnat 2019/2020

D87/CJ / CALENDRIER U19/U17/U15 2^{ème} PHASE
SAISON 2019/2020

DATES	04/01	11/01	18/01	25/01	01/02	08/02	15/02	22/02	29/03	07/03	14/03	21/03	28/03
U19				R1	Coupe	R2	R3			COUPE	R4		R5
U17/D1	COUPE			J1	coupe	J2	J3	MR		COUPE	J4	COUPE	J5
U17/D2	COUPE			J1	coupe	J2	J3	MR		COUPE	J4	COUPE	J5
U15/D1	COUPE			J1	coupe	J2	J3	MR		COUPE	J4	COUPE	J5
U15/D2	COUPE			J1	coupe	J2	J3	MR		COUPE	J4	COUPE	J5

DATES	04/04	11/04	18/04	25/04	01/05	02/05	09/05	16/05	21/05	23/05	30/05	06/06	13/06
U19	R6	R7					R8			R9		COUPE	
U17/D1	J6	J7	MR			Coupe 1/4	J8	MR	Coupe 1/2	J9		COUPE	
U17/D2	J6	J7	MR			Coupe 1/4	J8	MR	Coupe 1/2	J9		COUPE	
U15/D1	J6	J7	MR			Coupe 1/4	J8	MR	Coupe 1/2	J9		COUPE	
U15/D2	J6	J7	MR			Coupe 1/4	J8	MR	Coupe 1/2	J9		COUPE	

*Lundi 13 avril: Pâques

* Vendredi 1er mai: Fête du travail

*Jeudi 21 mai: Ascension

* Lundi 1er juin: Pentecôte

Le animateur de la Commission
Bernard VERGONZANNE

Le secrétaire de Commission



COMMISSION FOOT ANIMATION

REUNION DU 11 DECEMBRE 2019
PV N° 13

PRESENTS : MME DELEBECQUE - MM. COLOMBIER - COUDERT - FILLEUL - LAYLAVOIX.

EXCUSES : MM. DESPLAT - DUPUY.

Les décisions prises lors de cette réunions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.
 Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Le fait d'engager 1 ou plusieurs équipes dans les catégories U6-U7, U8-U9, U10-U11 et U12-U13, oblige les dirigeants et éducateurs à respecter le planning mis en place par la commission Foot Animation.

RETOUR FEUILLE DE MATCH ET DE PLATEAU

Article 25 - Formalités d'après-match et homologation - REGLEMENTS GENERAUX LFNA

A . Transmission de la Feuille de Match

- 1/ Se reporter à l'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F pour la transmission de la F.M.I.
- 2/ Pour les feuilles de match « papier », l'envoi incombe au club recevant dans les 24H à l'organisme organisateur de la compétition, ou au club organisateur si la rencontre se déroule sur un terrain neutre.
- 3/ Tout manquement à ce délai pourra être passible d'une amende financière, sauf si la transmission de la FMI résulte d'un souci informatique dont le club apportera la preuve à l'organisme compétent.

La commission rappelle que chaque compétition (Critérium U13, FESTIVAL U13 PITCH Challenge à 8 U13, Plateau U11, Challenge à 8 U11 et Futsal U11) ont des documents appropriés et qu'ils doivent être remplis correctement. Si besoin la commission se tient à votre disposition pour un rappel sur la façon dont les remplir. De plus, il a été rappelé lors des différentes réunions que les feuilles de licences en U11, U9 et U7 doivent être jointes à la feuille de plateau et non envoyer séparément. Nous recevons trop de feuille de licence isolées. La commission se réserve le droit d'amender les prochaines fois.

Catégorie U12-U13

Enfants nés en 2007 - 2008

MISE A JOUR DES CALENDRIER U13

DÉPARTEMENTAL 1

- ☉ La journée n° 8 initialement programmée le samedi 14 décembre est reportée au samedi 21 décembre 2019.

Toutefois la commission laisse la possibilité aux clubs, après accord des 2 clubs concernés, de jouer cette rencontre le mercredi 18 décembre (horaire à déterminer par les 2 clubs). La modification de date et d'horaires devront se faire par Footclub ou par mail avec copie au district.

- ☉ La journée n° 9 est reportée au samedi 11 janvier 2020.



DÉPARTEMENTAL 2, 3 et 4

- ⊕ La journée n° 4 est programmée le samedi 4 janvier 2020
Toutefois la commission laisse la possibilité aux clubs, après accord des 2 clubs concernés, de jouer cette rencontre à une autre date (en semaine) mais avant le 04/01/2020. La modification de date et d'horaire devront se faire par Footclub ou par mail avec copie au district.
- ⊕ La journée n° 7 est programmée le samedi 11 janvier 2020.
- ⊕ La journée n° 9 est reportée au samedi 21 décembre 2019.
Toutefois la commission laisse la possibilité aux clubs, après accord des 2 clubs concernés, de jouer cette rencontre le mercredi 18 décembre (horaire à déterminer par les 2 clubs). La modification de date et d'horaire devront se faire par Footclub ou par mail avec copie au district.
- ⊕ La journée n° 10 est programmée le samedi 25 janvier 2020.

DÉFIS TECHNIQUES

- ⊕ **Journée impaire : Double 8**
- ⊕ **Journée paire : Jonglerie**

JOURNÉE N°6 DU 23/11/2019

La commission constate que le défi technique n'est pas effectué lors des rencontres suivantes :

- ⊕ DEPARTEMENTAL 2 . POULE A
MATCH N° 51549.2 A.S ROUSSILLON (1) . ROCHECHOUART O.C (1)
- ⊕ DEPARTEMENTAL 3 . POULE B
MATCH N° 51622.2 E. CHAT/EYM/LA CROI (1) . C.A RILHAC RANCON (3)
- ⊕ DEPARTEMENTAL 4 . POULE B
MATCH N° 51697.2 VIGENAL F.C (1) . ALOUETTE FOY RIV G (2).

MATCH N° 51564.2E.S BEAUBREUIL (2) È FUN 87 (1) DÉPARTEMENTAL 2 È POULE B DU 07/12/2019

La commission :

- Constate l'absence de feuille de match au 11/12/2019,
- Débite le club de BEAUBREUIL de 21" pour feuille de match Hors Délai.

MAIL DU CLUB DE PANAZOL

Suite au mail de PANAZOL en date du 10/12/2019, la commission décide :

- d'engager une équipe U13 de l'A.S PANAZOL en Départemental 4 pour la 2^{ème} Phase.
- Débite le club de PANAZOL de 36" pour les frais d'engagement.

Catégorie U10-U11

Enfants nés en 2009 - 2010

JOURNÉE N° 2 DU 23/11/2019

DEPARTEMENTAL 2 . POULE B

Manque le compte-rendu du plateau n° 1 organisé par A.S EYMOUTIERS

CHALLENGE A. LACORE

Le Jour de coupe du 09/11/2019 est reporté au 01/02/2020.



CHALLENGE R. VILLEDIEU

Le Jour de coupe du 09/11/2019 est reporté au 01/02/2020.

PLATEAU FUTSAL DU 07/12/2019

Manque le compte-rendu du plateau n° 1 organisé par ALOUETTE FOY RIV.G (1) au gymnase du SABLARD.

Manque le compte-rendu du plateau n° 2 organisé par ALOUETTE FOY RIV.G (1) au gymnase du SABLARD.

Manque le compte-rendu du plateau n° 1 organisé par A.N.F 87(1) au gymnase de MAGNAC LAVAL.

Manque le compte-rendu du plateau n° 1 organisé par E. ST GEN/VEYR/NIE/PEYR (1) au gymnase de ST GENCE.

La commission rappelle à tous les clubs que toutes les salles sont prêtées gratuitement au District de la Haute-Vienne de Football par les municipalités et qu'il est demandé à tous les clubs participant aux plateaux Futsal d'avoir un grand respect pour ces équipements.

Nous demandons aux clubs de bien vouloir respecter les consignes de sécurités et de laisser les vestiaires propres après leur passage.

De plus il est formellement interdit de pratiquer le futsal avec des chaussures stabilisées et des chaussures à semelle noire.

Catégorie U8-U9

Enfants nés en 2011 - 2012

JOURNEE DU 23/11/2019

Manque le compte-rendu du secteur n° 4 organisé par E. VAL DE VIENNE.

JOURNEE DU 7/12/2019

Manque le compte-rendu du secteur n° 7 organisé par S.C SEREILHAC.

Manque le compte-rendu du secteur n° 7 organisé par BOISSEUIL F.C.

Catégorie U6-U7

Enfants nés en 2013 - 2014

JOURNEE DU 23/11/2019

Manque le compte-rendu du secteur n° 3 organisé par E. VAL DE VIENNE.

À NOTER

TELETHON 2019 É Catégorie U11

⚽ Samedi 7 décembre 2019 au Centre sportif de VAL DE VIENNE à Aix s/vienne.

FESTIVAL U13 PITCH

⚽ Finale Départementale : Samedi 4 Avril 2019.

CHALLENGE U13 M. CAILLETON et P. BOUCHER

⚽ Finale de samedi 13 juin 2020

CHALLENGE U11 A. LACORE

⚽ Finale le Samedi 6 juin 2020



CHALLENGE U11 R. VILLEDIEU

⚽ Finale de samedi 13 juin 2020

Journée Nationale des Débutants :

⚽ Samedi 30 Mai 2020

Les clubs qui sont intéressés pour l'organisation d'une des finales du Foot Animation (voir date au-dessus) sont priés de faire acte de candidature en envoyant un mail au district avant le 31 janvier 2020. Un cahier des charges est à leur disposition sur demande.

Prochaine réunion : Mercredi 18 décembre 2019 à 18H30.

L'Animateur,
Lionel FILLEUL





PARTENAIRES DU DISTRICT





LE POINT SUR LE CHAMPIONNAT

DEPARTEMENTALE 1 LE VIGENAL TOUJOURS EN TETE

Pour cette 7^{ème} journée de compétition, LE VIGENAL est invaincu et a obtenu sa 6^{ème} victoire sur le terrain de BEAUNE par 2 à 0. ISLE (C) en a fait de même sur le terrain de LAFARGE (B) par 3 à 1. LE PALAIS (B) est toujours là et occupe la 3^{ème} place après sa victoire face à AIXE (C) par 2 à 0. L'OCITANE a réalisé une belle performance en battant PANAZOL (B) par 4 à 2. EYMOUTIERS a battu ST BRICE par 3 à 1. RILHAC RANCON (B) a obtenu sa 1^{ère} victoire sur le terrain de FOOT SUD par 2 à 0.

DEPARTEMENTALE 2 POULE A LE CAVALIER SEUL DE COMPREIGNAC

En battant difficilement VEYRAC par 3 à 2, COMPREIGNAC a obtenu sa 6^{ème} victoire. L'USECC (B) est toujours là et est allé battre ST JUNIEN (B) par 3 à 2. BESSINES (B) a scoré face au ROUSSILLON pour gagner par 6 à 2. NANTIAT a battu ST VICTURNIEN par 3 à 2. MAYOTTE en a fait de même face à AMBAZAC par 2 à 0. Enfin, le match LUSSAC LES EGLISES . ST PRIEST TAURION a été reporté.

POULE B NEXON ACCROCHE

Le leader NEXON a dû partager les points face au FCCO : 3 à 3. LA ROCHE LA BEILLE, le second, en a profité pour se rapprocher en battant CONDAT par 6 à 1. LA GENEYTOUSE a également scoré face à BOISSEUIL : 6 à 2. SOLIGNAC a vaincu FC 2 VALLEES par 2 à 1. ISLE (D) a partagé les points avec LES FEUILLARDIERS : 2 à 2. ST PRIEST SOUS AIXE s'est incliné à domicile face à ST LEONARD (B) par 2 à 1.

DEPARTEMENTALE 3 POULE A LE DORAT RECU 7/7

7^{ème} victoire pour LE DORAT qui a triomphé de NANTIAT (B) par 3 à 1. BERSAC, le second, n'a laissé aucune chance à AMBAZAC (B) en l'emportant par 6 à 1. ST AMAND MAGNAZEIX s'est incliné face à ST BONNET DE BELLAC par 7 à 1. La FRATERNELLE s'est inclinée face à ST GEORGES LES LANDES par 3 à 0. BELLAC/BERNEUIL (B) a triomphé de LA JONCHERE par 1 à 0. Le match ANF87 . PEYRAT DE BELLAC n'a pu aller à son terme.

POULE B 6^{ème} VICTOIRE POUR L'AFP (B)

En allant s'imposer par 2 à 0 face à L'ASPTT LIMOGES, L'AFP (B) a obtenu sa 6^{ème} victoire. ST JUST LE MARTEL est co-leader après sa victoire difficile par 3 à 2 au PALAIS (C). AUREIL/EYJEAUX s'est incliné à domicile par 1 à 0 face à LA CROISILLE/LINARDS. CHATEAUNEUF/NEUVIC (B) s'est imposé face à ST MARTIN TERRESSUS par 1 à 0. Victoire de FEYTIAT (C) face à RILHAC RANCON (C) par 4 à 0. Enfin, SUSSAC a vaincu L'ELAN SPORTIF par 3 à 1.

POULE C 6^{ème} VICTOIRE POUR LES KURDES

LIMOGES KURDES, le leader, a vaincu difficilement L'ALOUETTE (B) par 2 à 1. VERNEUIL (B), le second, a battu SOLIGNAC (B) par 1 à 0. BOSMIE s'est incliné face à LA ROCHE LA BEILLE (B) par 2 à 1.



Le FCCL a obtenu une précieuse victoire face à BEAUNE (B) par 3 à 0. FOOT SUD (B) a triomphé de PAYS AREDIEN par 1 à 0. NEXON (B) et la ST LOUIS/VAL ont partagé les points 1 à 1.

POULE D ST JOUVENT ACCROCHE

ST JOUVENT a dû partager les points à SEREILHAC 1 à 1. L'autre leader LIMOGES LANDOUGE (B) s'est imposé sur le terrain de ST GENCE par 3 à 1. ORADOUR/GLANE s'est imposé face à CONDAT (B) par 3 à 2. VAYRES a été battu à domicile face à ROCHECHOUART par 1 à 0. LAFARGE (C) a triomphé de FC 2 VALLEES par 3 à 1. ST BRICE (B) et ST JUNIEN ont fait match nul 2 à 2.

DEPARTEMENTALE 4 POULE A PEYRILHAC VAINQUEUR

Le leader PEYRILHAC est allé battre LA BAZEUGE par 3 à 0. NOUIC/MEZIERES a largement battu BELLAC/BERNEUIL (C) par 6 à 2. PEYRAT DE BELLAC (B) a vaincu DROUX par 2 à 1. VEYRAC (B) a triomphé de COMPREIGNAC (B) par 4 à 2. Le match CIEUX/VAULRY . VIGENAL LIMOGES (B) a été reporté et l'exempt était NANTIAT (C)

POULE B BONNAC / 6 /6

6^{ème} victoire du leader BONNAC LA COTE sur le terrain de son voisin BEAUNE (C) par 3 à 2. FOLLES ne fait qu'une bouchée du DORAT (B) en gagnant par 5 à 2. LES GRANDS CHEZEAUX se sont inclinés face à la JONCHERE (B) par 1 à 0. LE THEIL LES BILLANGES s'est incliné face à ST PARDOUX par 3 à 2. RAZES a battu ANF87 (B) par 3 à 2. L'exempt était ST SORNIN LEULAC.

POULE C ROYERES INVAINCU

6^{ème} victoire pour ROYERES face à ST JULIEN LE PETIT par 5 à 1. EYMOUTIERS s'est largement imposé sur le terrain de l'ASPTT (B) par 8 à 3. ST PRIEST TAURION (B) a largement battu L'OCCITANE (B) par 5 à 3. AMBAZAC (B) a partagé les points avec LA CROISILLE/LINARDS (B) : 2 à 2. ST LEONARD (B) a largement battu MOISSANNES par 4 à 0.

POULE D COUSSAC BONNEVAL LEADER

Large succès du leader COUSSAC BONNEVAL face à FLAVIGNAC par 8 à 1. FEYTIAT (D) s'est incliné à domicile face à BOSMIE (B) par 4 à 3. PAYS AREDIEN (B) a lourdement chuté à domicile face à BOISSEUIL (B) : 5 à 0. ST MAURICE LES BROUSSES a triomphé de FOOT SUD (C) par 3 à 2. Le match ST HILAIRE LES PLACES . USECC (C) a été reporté. L'exempt était VERNEUIL (C)

POULE E LE FCCO (B) AUX COMMANDES

Le FCCO (B) est allé battre ST JUNIEN (D) par 2 à 0. ST PRIEST SOUS AIXE (B) l'a emporté face à ROCHECHOUART (B) par 2 à 1. CHAILLAC/SAILLAT et la ST LOUIS/VAL (B) ont fait match nul 3 à 3. SEREILHAC (B) s'est incliné face au FCCL (B) par 3 à 0. ST VICTURNIEN (B) a battu LIMOGES LANDOUGE (C) par 3 à 2. L'exempt était ST BRICE (C).

L'animateur,
CL. ROUGIER



RETOUR EN IMAGES SUR LA REMISE DU LABEL A FEYTIAT

Mercredi 04 décembre, l'école de foot du C.S FEYTAIT a reçu le Label JEUNES FFF Crédit Agricole Bronze et le Label Ecole Féminine de Football Bronze.

C'est une très belle récompense pour l'ensemble des dirigeants et éducateurs du club qui travaillent pour offrir une école de foot de qualité.



